

DIRECTION

Service des relations avec les médias (BCM)

RESPONSABILITÉS

- En qualité de porte-parole du gouvernement, les employés de BCM répondent « à titre officiel » à toutes les demandes de renseignements des médias de la presse nationale et internationale (ayant des agences au Canada).
- BCM est chargé de faire connaître les positions du MAECI sur toute la gamme de dossiers touchant les affaires étrangères et le commerce international, ainsi que sur les questions ministérielles relatives à la bonne marche du Ministère.
- BCM donne aux cabinets des ministres et aux directions des conseils en matière de communications, ainsi que des renseignements sur la couverture médiatique des politiques, des programmes et des visites officielles à l'étranger.
- BCM organise et coordonne les activités des médias, notamment les événements médiatiques, les conférences de presse, les séances d'information et les entrevues.
- Les porte-parole aident et, au besoin, accompagnent les ministres et le premier ministre lors de leurs visites à l'étranger.
- Les porte-parole aident à prendre les arrangements médiatiques dans le cadre d'activités spéciales, telles que les sommets ou les réunions et conférences internationales, tenues au Canada.
- BCM offre quotidiennement des services de suivi de la presse écrite et électronique (p. ex. des coupures de journaux) et d'analyse des médias.
- BCM fournit des services d'abonnement à des agences de retransmission (Presse canadienne, Reuters et Agence France Presse).
- BCM commande des transcriptions et des vidéocassettes de programmes d'actualités, de conférences de presse, de points de presse, etc.

TÂCHES EXCLUES

- BCM ne répond pas aux demandes de renseignements du grand public.
- BCM ne rédige pas de communiqués de presse, discours, articles, lettres extensibles, etc.
- BCM ne fournit pas de produits de communications, tels que des communiqués de presse.
- BCM ne sert pas de bouclier pour protéger le Ministère contre les médias.
- BCM n'offre pas au grand public de transcriptions, d'analyses de médias ni de travail de recherche de l'opinion publique non exécuté sur commande.
- Le suivi habituel des médias ne comprend pas le suivi des journaux locaux.

